



FRANCONVILLE

Notre village



N° 10 décembre 2020

Pas de permanence le jeudi 24 décembre : télétravail

COMMISSIONS

Nomination commission contrôle de la liste électorale

Suite à l'arrêté préfectoral du 15 décembre sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des liste électorales de Franconville à l'occasion de l'élection municipale partielle complémentaire du 14 février et éventuellement 21 février 2021

- Conseillères Municipales :
titulaire Mme Murielle BARBE, suppléante Mme Céline BELONY

- Délégués de l'administration :
titulaire M. Jean-Paul PERNIN, suppléant M. Emmanuel MESSEGER

- Délégués du tribunal judiciaire :
titulaire Mme Claude VAUTRIN, suppléant M. Alain LEGOFF.

De ce fait la date d'inscription sur les listes électorales est à faire avant le 8 janvier pour les nouveaux habitants et propriétaires.

Nous vous informerons prochainement sur le déroulement des élections : dates des inscriptions candidature libre, liste ouverte, horaires

À SAVOIR

Feux d'artifices interdits

Suite à l'arrêté préfectoral du 18 décembre réglementant l'utilisation, la vente et le transport des artifices de divertissement et de articles pyrotechniques de Meurthe et Moselle (affiché en mairie), les feux d'artifices de divertissements et d'articles pyrotechniques quelle qu'en soit la catégorie sont interdits sur l'espace public ou en direction de l'espace public..., du mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus.

J'achète delunevilleabaccarat

La Communauté de Communes lance une application gratuite pour smartphone et tablette qui facilite l'accès des habitants du territoire aux produits proposés par leurs commerçants, artisans et producteurs locaux.

De Lunéville à Baccarat, et d'un coup d'œil, on peut désormais consulter, choisir et réserver en ligne.

On passe ensuite en boutique pour payer et récupérer facilement les achats et conserver ainsi ce lien essentiel avec son commerçant de proximité.

Pratique, local et surtout solidaire !

Toutes les infos :

http://www.delunevilleabaccarat.fr/une_appli_au_service_du_commerce_local.html



INSEE : Population

Suite au dernier recensement, nous venons de recevoir les chiffres officiels de l'INSEE.

Nous étions 78 habitants en 2018 et ne sommes plus que 64 en 2020. Ce chiffre étant celui qui détermine le montant des dotations de l'état, le budget de la commune en sera réduit en conséquence.

AEIM : Appel aux dons

Après l'annulation de l'opération "les brioches de l'amitié" suite à la crise sanitaire Covid-19, vous pouvez soutenir l'association AEIM en faisant un don sur le site :

<https://www.helloasso.com/associations/aeim/collec/les-boites-de-l-amitie-1>

Collecte Banque Alimentaire (54)

Nous remercions les généreux donateurs lors de la collecte du 28 novembre dernier pour la banque alimentaire.

Médiathèque

Les deux médiathèques communautaires : L'Orangerie (Lunéville) et la médiathèque (Baccarat) réouvrent leurs portes aux publics aux horaires habituels.

Vous pouvez rendre vos documents dans la boîte de retour extérieure.





Tous les documents rendus sont mis en quarantaine pendant 3 jours et remis en rayon après cette période d'isolement. Bonne lecture !

Ordures ménagères

A partir du 4 janvier 2021 : la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les quinze jours.

La collecte des emballages est maintenue à son rythme actuel sans changement de jour mais inversion des semaines paires et impaires due aux 2 semaines impaires consécutives entre 2020 et 2021.

Pour restés informés de l'actualité VEOLIA, connectez-vous sur le site Internet noustrions.fr

| COMMUNE | Du 28 décembre 2020 au samedi 2 janvier 2021 <i>Semaine impaire n°53</i> | Du lundi 4 janvier 2021 au samedi 5 janvier 2021 <i>Semaine impaire n°1</i> | Du lundi 11 janvier 2021 au samedi 16 janvier 2021 <i>Semaine paire n°2</i> | Du lundi 18 janvier 2020 au samedi 23 janvier 2021 <i>Semaine impaire n°3</i> |
|--------------|--|---|--|---|
| FRAIMBOIS |  Ordures ménagères LUNDI |  Sacs de tri LUNDI |  Ordures ménagères LUNDI |  Sacs de tri LUNDI |
| FRANCONVILLE | | | | |
| HAUDONVILLE | | | | |
| LAMATH | | | | |
| MAGNIÈRES | | | | |
| MOYEN | | | | |
| VALLOIS | | | | |
| VATHIMÉNIL | | | | |
| XERMAMÉNIL | | | | |

Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

En Région Grand Est, lors de la dernière saison hivernale (du 1/10/2019 au 30/04/2020), on dénombre 89 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone exposant 298 personnes dont 2 décès.

Les principales causes d'accident sont :

- une mauvaise évacuation des produits de combustion (conduit de fumée obstrué ou mal dimensionné),
- une absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées),

- un défaut d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les inserts, poêles, cuisinières, chauffages mobiles d'appoints
- une vétusté des appareils de chauffage et de production d'eau chaude
- une incompatibilité des différentes installations présentes dans un même logement (exemple : chaudière à gaz et hotte)
- une utilisation inappropriée d'appareils à combustion (chauffage d'appoint en continu, groupe électrogène en lieu fermé,...).

Les règles à respecter :

- Faire vérifier chaque année les installations (chaudières, cheminées, chauffe-eau, conduits d'aération, poêles), quel que soit le combustible utilisé, par un professionnel qualifié.
- Aérer l'habitation 10 min tous les jours, même en hiver.
- Ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air (grilles ou bouches d'aération) permettant à l'air de circuler.
- Ne pas utiliser pour chauffer, des appareils non destinés à cet usage (un chauffage d'appoint n'est pas destiné à chauffer en continu...)

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez** au moins 10 min. par jour
- Faites vérifier et entretenir :** chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors :** appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi** des appareils de chauffage et de cuisson

www.prevention-maison.fr

Santé publique France

Chien errant ou non tenu en laisse

Force est de constater que certains chiens ne sont pas tenus en laisse et errants. Pour rappel, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques (*extrait de l'article L.211-19-1 du code rural et de la pêche maritime*).

Il est de la responsabilité du propriétaire de surveiller ou tenir en laisse leur chien. En effet, « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé » (article 1243 du code civil). En cas de dommage à autrui, la responsabilité civile du propriétaire ou de la personne ayant usage de l'animal pourra donc être engagée pour indemniser la victime.

Lulu : enfin en service !

Comme vous avez pu le constater nous avons reçu la dotation de la voiture LULU pour la commune. Elle est en service, vous avez reçu dans vos boites aux lettres avant-hier le guide de l'utilisateur.

Vous devez créer votre compte en vous connectant sur www.lulu-autopartage.fr, choisissez votre abonnement, remplissez le formulaire en ligne et attendez entre 24 et 48 heures pour la validation de votre inscription et ayez vos réservations.

Une fois inscrit vous pourrez réserver n'importe quel véhicule Lulu du territoire de la CCTBL (Communauté de Commune du Territoire de Lunéville à Baccarat) par contre vous devrez absolument le restituer à la destination de départ.

Élection et délégation CCTBL

Le Maire, Philippe Schaeffer, a été élu Conseiller Communautaire délégué à la communication externe et à l'organisation de l'événementiel à la CCTBL et fait partie du bureau.

AGENDA

23

23 décembre 2020 : Distribution colis aux personnes âgées

Comme à l'accoutumée, le Maire et l'Adjoint offrent, en prenant sur leurs indemnités, aux personnes de plus de 65 ans un colis. La distribution se fera en porte à porte le mercredi 23 décembre entre 18 et 19 heures.

7

7 janvier 2021 : réunion du Conseil Municipal à 19h30

**L'équipe municipale :
élus et secrétaire
vous souhaitent,
malgré ces circonstances difficiles de**

**JOYEUSES
FÊTES !**

**Prenez soin de vous !
Respectez les gestes barrières,
Limiter vos déplacements.**

